

CHARTE D'ENCADREMENT DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS 2010

Institut de Formation en Soins Infirmiers

PREAMBULE

Ce document est établi entre l'établissement de santé ou le service d'accueil et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) Paris Saint Joseph.

Il peut être établi de manière plus globale entre l'établissement d'accueil et l'IFSI et se décliner au sein de chaque service d'accueil.

Il formalise les engagements des deux parties à l'égard de la formation clinique des étudiants infirmiers en stage.

Il constitue un support fondateur, document obligatoire à élaborer pour les stages qualifiants.

Il est porté à la connaissance et appliqué par l'ensemble des professionnels de proximité ainsi que les étudiants infirmiers.

Il peut constituer une clause de la convention de stage.

Il s'inscrit dans la politique d'encadrement des étudiants de l'établissement et dans le projet pédagogique de l'IFSI

OBJECTIF

Permettre au service d'accueil et à l'IFSI de garantir la qualité de la prestation d'encadrement des étudiants infirmiers en stage.

La charte d'encadrement constitue un engagement partagé de répondre à tous les critères de qualité attendus. Les partenaires de cette charte garantissent le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des étudiants.

Cette charte doit faire l'objet d'une évaluation régulière, permettant ainsi une réactualisation en fonction de l'évolution des missions du service d'accueil et/ou des objectifs de formation clinique des étudiants.

Elle constitue l'une des exigences d'un stage qualifiant et une garantie de qualité de la formation clinique. Elle formalise les engagements à deux niveaux :

- l'un institutionnel : l'établissement / le service d'accueil et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
- le second opérationnel : entre l'équipe soignante du service et l'étudiant

Elle est jointe au livret « accueil et ressources » du terrain de stage.

ENGAGEMENT DES DEUX PARTIES et RESPONSABILITES DES ACTEURS

LE SERVICE D'ACCUEIL

Intitulé du service, de l'unité :	
Pôle :	
Etablissement :	
Adresse postale :	
Adresse mail :	Téléphone :

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, et bénéficie d'un tuteur et de professionnels de proximité qui l'encadrent. Ces fonctions sont occupées par (Spécifier si elles sont occupées par une ou plusieurs personnes):

•	maître de stage :
•	tuteur :

professionnels:.....

Le maître de stage :

Soignant exerçant des fonctions d'encadrement, il est responsable de l'organisation du stage : *Démarche d'accueil, coordination de l'encadrement, suivi du présentéisme*

- Met en place les moyens nécessaires à l'encadrement : nomme un tuteur et des professionnels de proximité au quotidien en fonction du planning du service et des objectifs de l'étudiant
- Est garant de la qualité de l'encadrement
- Assure les relations avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
- Règle les questions en cas de litige en lien avec l'IFSI

En raison de sa responsabilité dans la qualité de l'encadrement, il participe à l'évaluation des étudiants.

Le tuteur :

Soignant expérimenté, il représente la fonction pédagogique du stage : supervision des objectifs, mise à disposition de moyens pour favoriser les apprentissages.

- Il peut recevoir l'étudiant 15 jours avant le début du stage pour :
 - valider les objectifs du stage selon les objectifs institutionnels de l'IFSI, les objectifs personnels de l'étudiant, les ressources du stage,
 - élaborer le planning prévisionnel du stage,
- il construit le parcours de stage en lien avec le formateur référent et le maître de stage avec, le cas échéant, des possibilités de circuit dans un pôle d'activités
- il accompagne les stagiaires et évalue leur progression à partir des rencontres avec les professionnels de proximité : il fixe des entretiens de suivi
- il facilite l'accès aux différents moyens de formations proposés techniques et humains : identification des situations apprenantes, mise à disposition de documents, rencontre avec des personnes ressources
- il prévoit des temps d'échange autour des problématiques rencontrées pendant le stage : partage d'expériences à partir de situations ou questionnements professionnels
- il assure des relations spécifiques avec le formateur référent du stage, effectue et trace les bilans intermédiaires de stage
- il signale les difficultés et propose des solutions en cas de conflits
- il formalise l'évaluation du stage, au cours d'un entretien avec l'étudiant, sur la feuille d'acquisition des compétences, la feuille de bilan de stage en cohérence avec le port folio rempli, dans le même temps, par l'étudiant
- il valide les analyses de pratiques élaborées par l'étudiant au cours du stage (port folio)
- il signale les absences éventuelles de l'étudiant en cours de stage à l'IFSI et valide le planning de stage effectué.

Les tuteurs de stage peuvent être tuteurs pour plusieurs services.

Les professionnels de proximité :

Les infirmiers du service, sont responsables de l'encadrement direct. Ils sont désignés en début de stage par le maître de stage ou le tuteur qui prend en compte leur disponibilité et les objectifs pédagogiques que doit atteindre le stagiaire :

- ils aident l'étudiant dans l'acquisition des compétences,
- ils l'accompagnent dans l'apprentissage des gestes professionnels lors des soins infirmiers, suscitent la réflexion et encouragent l'étudiant dans ses recherches,
- ils entretiennent des contacts réguliers avec le tuteur par rapport à la progression de l'étudiant

Les autres professionnels de santé contribuent aux apprentissages de l'étudiant

L'ETUDIANT : il est acteur et responsable de sa formation

- Il prend contact avec le tuteur pour
 - s'informer des spécificités du service en lien avec le livret d'accueil,
 - définir ses objectifs de stage,
 - élaborer le planning prévisionnel,
- il s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage
- il formule des objectifs en cohérence avec le livret d'accueil et son niveau d'acquisition figurant dans le portfolio (qu'il présente, complète et fait valider par le tuteur)
- il intègre une démarche constructive d'apprentissage : se donne les moyens d'acquérir des compétences à partir des ressources mises à disposition dans le service
- il adopte un comportement responsable, attentif aux personnes et aux biens, respectueux de la réglementation en vigueur et du code de déontologie (lorsqu'il sera formalisé),
- il élabore deux analyses réflexives de sa pratique en stage et les présente au tuteur avant la fin du stage

L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS :

IFSI Paris saint Joseph 185 rue R Losserand 75014 Paris 01 44 12 35 23 sifsi@hpsj.fr

S'engage à identifier un cadre formateur référent de stage.

Organise, dans la première semaine de stage, un retour des étudiants à l'IFSI pour valider les objectifs et le planning prévisionnel du stage

Le cadre formateur référent de stage :

Lu et approuvé

Formateur de l'IFSI, il s'engage à maintenir des relations régulières avec le service d'accueil : vecteur d'information et de communication, il peut être associé dans les travaux de service. Il est le premier interlocuteur en cas de conflit

- il partage avec le maître de stage, les spécificités du service, et les éléments théoriques et pratiques que peut y acquérir le stagiaire.
- il peut aider le service à élaborer la charte d'encadrement et le livret d'accueil/ressources du terrain de stage
- il est l'interlocuteur privilégié du service
- il fait le lien entre l'IFSI et le tuteur, et avec le cadre formateur référent du suivi pédagogique de l'étudiant

Lu et approuvé

- il aide pour l'évaluation des ressources du service d'accueil
- il a accès aux lieux de stage et peut être sollicité pour l'encadrement des étudiants
- il organise un encadrement pédagogique au cours du stage
- il peut organiser des temps de regroupement au cours du stage (analyse réflexive...)

Signatures et tampons :	Date :
Etablissement d'accueil Le maître de stage	Institut de formation en soins infirmiers Isabelle BOUYSSOU, directrice